



Quetigny, le 20 décembre 2018

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2018

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, MM. M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mme P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mmes C. METTETAL, E. DUPAQUIER, MM. A.D. DIOUF, D. SERGENT, S. KENCKER, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à I. PASTEUR), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à P. BONNEAU), L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), A. ADOM (pouvoir à V. GNAHOUROU), MM. J. EL BAKKOUCHI (pouvoir à A.D. DIOUF), D. REUET (pouvoir à C. GOZZI), Mme D. PAWELEC, Mr D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER (pouvoir à D. SERGENT).

Secrétaire de séance : Sandrine MUTIN
19 présents – 27 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018
- 2 - Convention de partenariat entre la Ville de Quetigny et l'association Dépendances 21

Affaires juridiques et immobilières

- 3 - Acquisition de locaux commerciaux – 13 place Centrale Roger Rémond, parcelle AP 10
Local Harmonie Mutuelle
- 4 - Acquisition de locaux commerciaux – 17 place Centrale Roger Rémond, parcelle AP 10
Local SCI La Goelette

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

Finances

- 5 - Décision Modificative n° 1 pour 2018
- 6 - Budget Primitif 2019 – Budget Principal de la Ville
- 7 - Budget Primitif 2019 – Budget annexe de la saison culturelle
- 8 - Concession d'aménagement SPLAAD – ZAC Cœur de Ville et secteur avenue – Compte rendu annuel à la Collectivité au 30 juin 2018
- 9 - Concession d'aménagement SPLAAD – 3^{ème} convention d'avance de trésorerie entre la Ville de Quetigny et la SPLAAD
- 10 - Concession d'aménagement SPLAAD – Avenant n° 4 : révision de la subvention globale de la collectivité
- 11 - Révision des autorisations de programme

- 12 - Tarifs 2019 : locations de salles et installations municipales, concessions du cimetière municipal, redevances d'occupation du domaine public, marchés forains, frais d'intervention des services municipaux
13 - Tarifs 2019 : restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, accueil jeunes
14 - Tarifs 2019 : golf municipal
15 - Marchés de fourniture de prestations de services en assurances : avenant n° 1

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : marchés à procédure adaptée signés depuis le 16/11/2018 ; renouvellement d'adhésions aux associations dont la Commune est membre

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Décision :

1 voix contre : P. Abecassis.

26 voix pour : R. Détang, JM. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, D. Simoncini.

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET L'ASSOCIATION DEPENDANCES 21

Rapporteur : M. LUCHIN, Adjoint à l'accessibilité, à la prévention des risques, et à la prévention des risques professionnels

Décision : Unanimité

Afin d'apporter aux victimes d'addictions et à leurs proches une écoute et une aide, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec l'Association Dépendances 21. Cette convention prévoit la tenue d'une permanence dans les locaux de la Maison des Associations, le premier mercredi de chaque mois, de 16h à 19h.

La Ville attribuera une subvention de 1000 euros à l'association Dépendances 21, montant correspondant à 25 adhésions.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

3 - ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX – 13 PLACE CENTRALE ROGER REMOND, PARCELLE AP 10 - LOCAL HARMONIE MUTUELLE

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision :

2 abstentions : P. Abecassis, D. Simoncini

25 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

Dans le but de garder la maîtrise de l'aménagement de la Place Centrale, et offrir une centralité attractive, le Conseil Municipal décide d'acquérir via l'Etablissement Public Foncier Local, les locaux d'Harmonie Mutuelle situés 13 Place Centrale Roger Rémond, parcelle cadastrée section AP. D'une superficie totale de 77 m², ces locaux représentent un montant de 55 000 euros hors honoraires et frais d'acte.

Ainsi, la Commune s'engage à signer la convention opérationnelle à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local.

4 - ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX – 17 PLACE CENTRALE ROGER REMOND, PARCELLE AP 10 – LOCAL SCI LA GOELETTE

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision :

2 abstentions : P. Abecassis, D. Simoncini

25 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

Dans la perspective de l'aménagement de la Place Centrale, le Conseil Municipal décide d'acquérir via l'Etablissement Public Foncier Local, les locaux de la SCI La Goëlette situés 17 Place Centrale Roger Rémond, parcelle cadastrée section AP. D'une superficie d'environ 69,27 m², ces locaux représentent un montant de 60 000 euros, plus honoraires de 4 500 euros, soit un total de 64 500 euros.

Ainsi, la Commune s'engage à signer la convention opérationnelle à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local.

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

FINANCES

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2018

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n° 1 pour 2018, préservant l'équilibre de chaque section, et permettant d'inscrire au budget principal de la Ville des amendements.

6 - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : D. Simoncini

4 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, P. Abecassis

22 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 pour le budget principal de la Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 13 018 009 € en section de fonctionnement ;
- 5 878 721 € en section d'investissement.

7 - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : P. Abecassis

3 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

23 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Simoncini.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe de la Saison culturelle, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 141 150 € en section de fonctionnement.

8. CONCESSION D'AMENAGEMENT SPLAAD – ZAC CŒUR DE VILLE ET SECTEUR AVENUE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 30 JUIN 2018

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : D. Simoncini

4 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, P. Abecassis

22 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf.

La Ville a confié à la SPLAAD l'aménagement et la commercialisation des deux sous-secteurs opérationnels « Avenue » et « Centralité ».

L'aménageur a ainsi adressé à la Collectivité, un compte-rendu financier comportant le bilan prévisionnel global, le plan global de trésorerie actualisé de l'opération, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, une note de conjoncture et le compte rendu d'utilisation des subventions.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu annuel à la Collectivité au 30 juin 2018.

9. CONCESSION D'AMENAGEMENT SPLAAD – 3^{ÈME} CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE ENTRE LA VILLE DE QUETIGNY ET LA SPLAAD

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : D. Simoncini

4 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, P. Abecassis

22 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SPLAAD, le Conseil Municipal approuve une troisième convention d'avance de trésorerie pour un montant de 2 M€, qui sera versé en deux fois 1 M€.

Cette avance ne donnera pas lieu au versement d'intérêts. Toutefois, les produits financiers générés par les éventuels excédents de trésorerie placés à court terme seront inscrits en produits dans le compte de résultat de l'opération rattaché à la concession d'aménagement.

10. CONCESSION D'AMENAGEMENT SPLAAD – AVENANT N° 4 : REVISION DE LA SUBVENTION GLOBALE DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : D. Simoncini

4 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, P. Abecassis

22 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf.

Afin de prendre en compte l'évolution de la participation financière de la Ville à l'opération d'aménagement, telle qu'évaluée dans le compte rendu financier annuel présenté par la SPLAAD (écart de 947 163 € entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018), le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 4 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

11. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 abstentions : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

24 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Simoncini, P. Abecassis.

Le Conseil Municipal approuve la révision des autorisations de programme ouvertes par délibération du 27 juin 2017, ainsi que la répartition des crédits de paiement annuels, dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle des Aiguisons et de la construction du bâtiment multi-accueil petite enfance.

12. TARIFS 2019 : LOCATIONS DE SALLES ET INSTALLATIONS MUNICIPALES, CONCESSIONS DU CIMETIERE MUNICIPAL, REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, MARCHES FORAINS, FRAIS D'INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables en 2019 aux droits et prestations suivants :

- Locations de salles et installations municipales
- Concessions du cimetière municipal
- Redevances d'occupation du domaine public
- Marchés forains (marché du mercredi et petit marché bio)
- Frais d'intervention des services municipaux.

13. TARIFS 2019 : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, ACCUEIL JEUNES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 voix contre : D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier.

24 voix pour : R. Détang, J.M. Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S. Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Simoncini, P. Abecassis.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2019 applicables aux services suivants :

- Restauration scolaire et Accueil périscolaire (matin et soir)
- Activités extrascolaires : Centre de loisirs (Accueil de loisirs sans hébergement)
- Service enfance et jeunesse : Accueil jeunes (11 – 17 ans).

Ces tarifs intègrent une variation de + 1 % par rapport aux tarifs de l'année 2018.

14. TARIFS 2019 : GOLF MUNICIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2019 pour le golf municipal et approuve la reconduction de la disposition permettant aux habitants de Quetigny de bénéficier d'une réduction de 50% sur ces tarifs, sur présentation de la carte Passe-Sport Loisirs.

15. MARCHES DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – AVENANT N° 1

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Les marchés d'assurances – multirisque dommage aux biens, bris de machines et informatique, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique – ont été attribués par le Conseil Municipal pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

L'engagement du processus de mutualisation des services de la commande publique et assurances avec Dijon Métropole implique un travail de concertation sur ces marchés. Ainsi, avant le lancement d'une nouvelle procédure de consultation, le Conseil Municipal décide de prolonger les contrats en cours par des avenants d'une durée de 4 mois.

INFORMATIONS DU MAIRE

↳ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : marchés à procédure adaptée signés depuis le 16/11/2018, renouvellement d'adhésions aux associations dont la Commune est membre.